

RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00054
Numéro SIREN : 824 707 913
Nom ou dénomination : 2GTC

Ce dépôt a été enregistré le 30/09/2022 sous le numéro de dépôt B2022/013546

2GTC

13546

*_*_*

SAS au capital de 500 €

Siège social : 81, Avenue Joseph Louis Ortolan
83100 TOULON

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

RCS TOULON B 824 707 913

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2022

Exercice clos le 31.12.2021

I

L'an deux mille vingt-deux, le 30 juin à 19 heures. Les associés de la société par actions simplifiée 2GTC, au capital de 500 €, divisé en 500 actions de 1 € chacune se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le président à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Madame ARONI Agnès présidente.

Monsieur GHIO Fabien, actionnaire présent et acceptant, est appelé comme scrutateur.

La présidente constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les associés présents ou représentés ou votant à distance, possèdent 500 actions sur les 500 actions formant le capital social et ayant droit de vote peut valablement délibérer.

II

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la copie des lettres de convocation adressées aux associés.
- la feuille de présence signée des membres du bureau.
- les statuts de la société.
- l'inventaire de l'actif et du passif de la société au 31 Décembre 2021.
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe).
- le rapport de gestion de la présidente.

AA G2

Puis, la présidente déclare que tous les documents et renseignements devant, selon la législation en vigueur, être communiqués aux associés, leur ont été adressés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation à l'assemblée, et que la société a satisfait, dans les conditions légales, aux demandes de documents dont elle a été saisie.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

III

La présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 et des rapports qui les concernent ; quitus à la présidente.
- affectation et répartition du résultat de l'exercice.
- rapport spécial de la présidente sur les conventions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.
- pouvoirs en vue des formalités.

Puis la présidente présente son rapport et donne lecture des rapports listés et ci avant énoncés. Après quoi, et personne ne demandant plus la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

IV

Résolution 1 : Approbation des comptes annuels

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après que le rapport de gestion de la présidente lui ait été présenté, approuve dans toutes leurs parties le rapport de la présidente et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021, tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle constate qu'aucune dépense ou charge non déductible fiscalement, visée à l'article 39, 4, du Code général des impôts, n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2021.

L'assemblée générale donne en conséquence à la présidente quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

DA 607

Résolution 2 : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2021

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, sur proposition de la présidente, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021, soit un bénéfice de 35 089 euros, de la manière suivante :

- Report à nouveau : 35 089 €

Dividendes distribués antérieurement

L'assemblée générale prend acte que les dividendes mis en distribution au titre de cet exercice sont nuls.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

Résolution 3 : Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la présidente sur les conventions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve ledit rapport et l'absence de conventions qui s'y trouvent visées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

Résolution 4 : Rémunération de la présidente

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, décide de ratifier l'absence de rémunération attribuée à la présidente pour l'exercice clos le 31 Décembre 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

Résolution 5 : Pouvoirs pour les formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

HJH
CF

V

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures.

Le présent procès-verbal, établi par la présidente, a été signé par elle-même et les membres du bureau.

Le Président : **ARDNI Agnès**

Le Scrutateur : **GHIO Fabien**

7/11

6/11



*_*_*

SAS au capital de 500 €
Siège social : 81 Avenue Joseph Louis Ortolan
83100 TOULON



RCS TOULON B 824 707 913

Rapport de gestion de la présidente sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021

Madame ARONI Agnès, associée et présidente de la SAS 2GTC, a établi le présent rapport de gestion aux fins d'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021, conformément à l'article L.227-9 du code de commerce. Le présent rapport est présenté à l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie le 30 juin 2022 au siège de la société.

I – Situation comptable :

La société a réalisé, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, un montant de produits d'exploitation de 168 048 € contre des produits d'exploitation de 145 694 € sur l'exercice antérieur, soit une augmentation de 15,34%.

Compte tenu des diverses charges d'exploitation s'élevant à 126 271 €, contre 139 348 € pour l'exercice précédent, soit une baisse de 9,38% des charges d'exploitations, le résultat d'exploitation est un bénéfice de 41 777 € contre un bénéfice de 6 346 € pour 2020, en hausse de 558,33%.

Compte tenu de produits financiers nuls et des charges financières d'un montant nul aussi, le résultat financier est nul contre un résultat déficitaire de (-) 5 € pour l'année précédente.

Compte tenu que les produits exceptionnels nuls et des charges exceptionnelles nulles également, le résultat exceptionnel est nul contre un résultat exceptionnel déficitaire de (-) 938 € pour l'exercice antérieur.

Compte tenu de ces éléments, le résultat net comptable avant impôt est un bénéfice de 35 089 € contre 4 594€ sur l'exercice antérieure, soit une hausse de 663,89%.

Le montant de l'impôt sur les bénéfices s'élève à 6 687 €.

II – Activités de la société en matière de recherche et de développement :

La société n'exerce et n'a exercé, au titre de cet exercice aucune activité en matière de recherche et de développement.

III – Faits significatifs intervenus au cours de l'exercice écoulé :

« Pandémie mondiale de Coronavirus (Covid-19)

Troisième confinement en France à compter du 3 Avril 2021 et levée en quatre phases entre le 3 mai et le 30 juin 2021. »

IV – Evènements important survenus depuis la clôture de l'exercice :

« L'économie française s'est vue impactée, durant ces derniers mois, de façon globale suite à des instabilités géopolitiques et une forte pression inflationniste. »

V – Evolution prévisible et perspective d'avenir :

Au cours de cet exercice comptable, le chiffre d'affaires a été de 168 047 €, contre 145 693 € pour l'exercice précédent ; cette augmentation a permis d'absorber les charges d'exploitation de 126 271 €, en baisse par rapport à l'exercice précédent, résultant en un résultat d'exploitation en forte hausse à 41 777€.

La politique envisagée est de poursuivre dans le développement du chiffre d'affaires ainsi que la maîtrise des postes de charges d'exploitation, afin d'améliorer d'avantage le résultat d'exploitation. Ceci permettra de consolider les capitaux propres de la société et d'assurer ainsi sa solidité financière.

VI – Présentation des comptes annuel et affectation du résultat :

Les comptes sociaux sont présentés selon les modalités et spécifications du nouveau plan comptable. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, il n'y a pas eu de changement de présentation et de méthode d'évaluation des comptes.

Concernant l'affectation du résultat bénéficiaire de 35 089 €, celui-ci sera affecté de la manière suivante :

- Report à nouveau : 35 089 €

VII – Dividendes distribués :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, il n'a encore été distribué aucun dividende.

NA

VIII – Résultat des cinq derniers exercices :

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102, alinéa 2, du Code de Commerce, le tableau suivant fait apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices :

Exercice clos le :	Résultat net comptable :
31/12/2021	35 089 €
31/12/2020	4 594 €
31/12/2019	79 €
31/12/2018	648 €
31/12/2017	(-) 727 €

IX – Dépenses et charges non déductibles fiscalement, traitement extra-comptable :

A partir du bénéfice net comptable de l'exercice, il a été réintégré le montant de l'impôt société pour un total de 6 687 €.

Ainsi, le montant du résultat fiscal soumis à l'impôt sur les sociétés s'établit à la somme de 41 776 € taxable de la manière suivante :

- 38 120 € taxable au taux réduit de 15 %
- 3 656 € taxable au taux normal de 26,50 %

Le montant de l'impôt sur les sociétés s'élève à 6 687 €.

Le montant du résultat fiscal avant et après imputation des déficits antérieurs s'élève à 41 776 €, compte tenu du fait qu'il n'y ait pas de déficit antérieur à déduire.

X – Filiales, participations et sociétés contrôlées :

La société ne détient aucune participation directe ou indirecte dans d'autres sociétés.

XI – Information concernant le capital :

Néant.

XII – Convention relevant de l'article L.227-10 du code de commerce

- 1- Conventions conclues au cours de l'exercice : néant.

XIII – Charges Somptuaires : (CGI. Art 223 quater et 39-4)


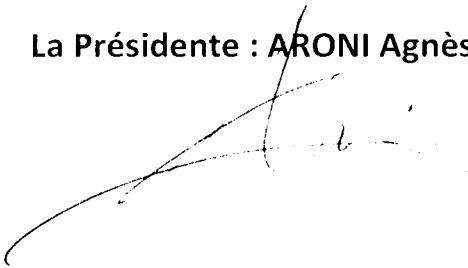
Aucune charge somptuaire n'a été engagée.

XIV – Frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial (CGI. Art 223 quinquies et 39-5)

Néant.

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport, nous vous remercions de bien vouloir les approuver, comme nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

La Présidente : **ARONI Agnès**



LIQUE
AISE

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Date ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	x
Régime réel normal					
Régime réel normal					
Pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société: S 2GTC	Adresse du siège social: 81 Av. Joseph Louis Ortolan 83100 TOULON
Adresse du principal établissement: T 8 2 4 7 0 7 9 1 3 0 0 0 1 1	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Appartient-elle dans le groupe de la société déclarante <input type="checkbox"/>	
Sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

ACTIVITÉS EXERCÉES	
Bâtiment - Maçonnerie Générale	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)			
Bénéfice fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	3 656	Déficit
Imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
Autres PV imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	

Avantages et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Zones franches d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Bains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>		
Investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % <input type="checkbox"/>	
Pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>			

IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
Des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité	

CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Nettes soumises à la contribution 2,50%	
ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Est-elle l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Est-elle la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soucrire l'option n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
Est-elle l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	
Nom NIF	

COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
Dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>	Si oui, indication du logiciel utilisé : CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application d'une majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Adresse du professionnel de l'expertise comptable: Cabinet C. NICOLAS & ASSOCIÉS VENUE D'ARON AGNÈS 100000 TOULON Tél: 04 94 00 00 00	Nom et adresse du conseil: ARON Agnès Présidente
Identité du déclarant: Date: 25 03 2022 Lieu: TOULON Qualité et nom du signataire: ARON Agnès Signature:	Identité du déclarant: Date: 25 03 2022 Lieu: TOULON Qualité et nom du signataire: ARON Agnès Signature:
Viséur conventionné (Cocher la case correspondante) <input type="checkbox"/>	Viséur conventionné <input type="checkbox"/>
Document du CGA/OMGA/viséur conventionné	
Conformité fiscale (ECF)	

2GTC en Euros
Cabinet C. NICOLAS & ASSOCIÉS

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2022

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci dessus (3)	e		
	f		
	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)		

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Remboursements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Remboursements. 8
M. GHIO Fabien Associé 81 AV JOSEPH LOUIS ORIOU 83100 TOULON	495	2021					
Mme GHIO Agnes Présidente 17 Avenue Antoine Se Le Colibri 83000 TOULON	5	2021					

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**REMUNERATIONS**

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Designation de l'entreprise S A S 2GTC Néant *

Adresse de l'entreprise 81 Av. Joseph Louis Ortolan 83100 TOULON

Número SIRET * 8 2 4 7 0 7 9 1 3 0 0 0 1 1

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 1		3 1 1 2 2 0 2 0		
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012					
	{ Fonds commercial *							
	{ Autres *	014	016					
	Immobilisations corporelles *	028	030	3 591	272	3 319		
	Immobilisations financières * (1)	040	042					
	Total I (5)	044	048	3 591	272	3 319		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052					
	Marchandises *	060	062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés*	068	070	33 537		33 537	72 044
		{ Autres * (3)	072	074	11 786		11 786	6 434
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	49 502		49 502	2 692	
	Charges constatées d'avance *	092	094					
		Total II	096	098	94 825		94 825	81 170
		Total général (I+II)	110	112	98 415	272	98 143	81 170
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAL X PROPRES	Capital social ou individuel *	120		500		500		
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		50				
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132					
	Report à nouveau	134		4 543			(1)	
	Résultat de l'exercice	136		35 089			4 594	
	Provisions réglementées	140						
		Total I	142		40 182		5 093	
		Provisions pour risques et charges	Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		34 798		9 963		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	172	3 869		23 163	66 114	
	Produits constatés d'avance	174						
	Total III	176		57 961		76 077		
	Total général (I + II + III)	180		98 143		81 170		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		3 591		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cégale.fr

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOI.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		S A S 2GTC		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		
						13 1 1 2 2 0 2 1		13 1 1 2 2 0 2 0				
A - RÉSULTAT COMPTABLE												
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons et livraisons intracommunautaires		209		210						
	Production vendue	biens		215		214						
		services *			217		218	168 047		145 693		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222						
	Production immobilisée *					224						
	Subventions d'exploitation reçues					226						
	Autres produits					230	0			0		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A (I)						232	168 048		145 694			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234						
	Variation de stock (marchandises) *					236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240						
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	125 525		138 872			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	474	244	474		476			
	Rémunérations du personnel *					250						
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252						
	Dotations aux amortissements *					254	272					
	Dotations aux provisions					256						
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262						
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260								
	Total des charges d'exploitation (II)						264	126 271		139 348		
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	41 777		6 346			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers				(III)	280						
	Produits exceptionnels				(IV)	290						
	Charges financières				(V)	294	0		5			
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		(VI)	300			938		
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348								
Impôts sur les bénéfices *						(VII)	306	6 687		810		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	35 089		4 594			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	35 089		314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318					
	Provisions non déductibles *						322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324	6 687				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cets d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)		249					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997					
	Entreprise nouvelles (I-3 sexes-A)	986		Zone franche urbaine (I-3 sexes-A)	987		Zones de reconstruction de la défense (I-4 sexes-A)	127		Zones de revitalisation rurales (I-4 sexes-A)	138	
	Reprise d'entreprises en difficulté (I-3 sexes-A)	981		Jeune entreprise innovante (I-3 sexes-A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 41 des lois n° 2003-773)	991				
	ZEANG (I-4 sexes-A)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Fiscales relatives à des investissements (I-4 sexes-A) (art. 41 des lois n° 2003-773)	992	
	Déduction exceptionnelle (art 39 décies) A B C D E F G								993			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1	352	41 776	354			
						Déficit col. 2						
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356					
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :									360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1	370	41 776	372			
						Déficit col. 2						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS FINANCIERS

DÉFICITS

Publication
S.I.E. S.C.O.T.

e dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant *

ICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1 N° SIRET 8 2 4 7 0 7 9 1 3 0 0 0 1 1
 MINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2GTC
 SE (voie) 81 Av. Joseph Louis Ortolan
 POSTAL 83100 VILLE TOULON

TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

ridique Dénomination

N (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

N° Voie

Code postal Commune Pays

ridique Dénomination

N (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

N° Voie

Code postal Commune Pays

ridique Dénomination

N (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

N° Voie

Code postal Commune Pays

ridique Dénomination

N (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

N° Voie

Code postal Commune Pays

CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

M Nom patronymique GHIO Prénom(s) FABIEN

Nom marital % de détention 99.00 Nb de parts ou actions 495

Date 02/11/74 N° Département 83 Commune TOULON Pays FR

N° 81 Voie AV JOSEPH LOUIS ORTOLAN

Code postal 83100 Commune TOULON Pays France

Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Date N° Département Commune Pays

N° Voie

Code postal Commune Pays

que le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau
 ut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 uer : M pour Monsieur, MM pour Madame, MLE pour Mademoiselle
 eclarations concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.